

30 June 2017

Original: French

**11^e Conférence des Nations Unies sur la
normalisation des noms géographiques**

New York, 8 au 17 août 2017

Point 9b de l'ordre du jour provisoire*

Normalisation nationale : Traitement des noms par les bureaux

Des guides pour une saine gestion de la toponymie urbaine

Soumis par Canada**

Résumé

Depuis 2008, la population mondiale est majoritairement urbaine et vit dans des zones caractérisées par la présence d'un nombre élevé de noms géographiques urbains, par une densité très importante de ceux-ci et par un nombre élevé d'utilisateurs de cette toponymie.

La plupart du temps, les autorités toponymiques nationales laissent aux villes la gestion de leurs noms de lieux, en grande partie des odonymes. Si un grand nombre de villes accordent un soin particulier au choix et à l'affichage des noms géographiques urbains, il arrive que certaines agissent sans bien comprendre les règles du jeu. Pourtant, l'importance des noms géographiques en milieu urbain est indiscutable. Il est donc d'intérêt public que le Groupe d'experts des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques s'intéresse à la toponymie urbaine.

Au Québec, la gestion de la toponymie en milieu urbain est une compétence partagée par l'administration locale et la Commission de toponymie, qui est l'autorité toponymique nationale. Afin de faire connaître davantage sa mission et ses normes et de faire la promotion d'une toponymie de qualité auprès des administrations locales, la Commission a publié récemment trois guides à leur intention : le *Guide toponymique municipal*, le *Guide de l'affichage odonymique* et le *Guide des termes génériques*.

Nous encourageons les autorités toponymiques nationales à s'intéresser de près à la gestion des noms géographiques urbains, et nous recommandons à la Conférence d'envisager l'adoption d'une résolution sur la pertinence de consacrer des ressources à la gestion des noms géographiques en milieu urbain.

* E/CONF.105/1

** Document préparé par Marie-Ève Bisson, Commission de toponymie du Québec (Canada).

Résolutions en lien avec le présent document

Résolution principale :

I/4 Normalisation nationale (Recommandation C. Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau)

Résolutions secondaires :

X/4 Décourager la commercialisation des noms géographiques

VIII/2 Pratiques relatives aux désignations toponymiques commémoratives

VIII/9 Les noms géographiques en tant que patrimoine culturel

Essor de la toponymie en milieu urbain

Depuis 2008, la population mondiale est majoritairement urbaine et la proportion de résidents des villes continue d'augmenter, année après année¹. L'un des défis de l'urbanisation mondiale est évidemment la gestion des zones urbaines en tant que milieu de vie, de travail et d'éducation. Le traitement des noms géographiques en milieu urbain fait partie de ces défis de gestion.

La plupart du temps, les autorités toponymiques nationales laissent aux villes le loisir de gérer leurs noms de lieux comme bon leur semble. Si un grand nombre de villes accordent un soin particulier au choix et à l'affichage de leurs noms de rues, de parcs et d'édifices, entre autres lieux, il n'en est pas de même partout. Des pratiques qui vont à l'encontre des recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont fréquemment cours, comme l'attribution de noms de personnes vivantes ou de noms à caractère commercial à des lieux.

Pourtant, l'importance des noms géographiques urbains en tant que points de repère est indiscutable. Les zones urbaines sont caractérisées par la présence d'un nombre élevé de noms géographiques, par une densité très importante de ceux-ci et par un nombre élevé d'utilisateurs de cette toponymie. Les problèmes de repérage liés à une toponymie peu fiable ont souvent des coûts très importants en milieu urbain, en particulier pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens ainsi que l'efficacité des déplacements et des transports.

Par ailleurs, des toponymes de qualité donnent une valeur ajoutée aux lieux, et en particulier aux villes, par l'augmentation de la charge culturelle des milieux urbains. Les noms de lieux qui mettent en valeur le patrimoine local ou qui suscitent la curiosité ou l'émerveillement ont la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance de la population à son milieu. Cet aspect de la toponymie est le plus souvent ignoré des administrations des villes, qui ratent ainsi une occasion de préserver leur patrimoine et de susciter l'intérêt des citoyens et des visiteurs. Les Conférences ont pourtant reconnu depuis longtemps la valeur indéniable des noms de lieux en tant qu'éléments du patrimoine culturel des nations.

Il est donc d'intérêt public que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) s'intéresse au phénomène de l'urbanisation croissante et qu'il encourage les autorités toponymiques nationales à encadrer, à superviser ou à conseiller les villes en matière de toponymie urbaine. De cette façon, les résolutions des Conférences pourront être mises en œuvre non seulement à l'échelle nationale, mais également à l'échelle locale.

Nous recommandons à la Conférence d'envisager l'adoption d'une résolution sur l'importance d'une gestion optimale des noms géographiques en milieu urbain et sur la pertinence d'y consacrer des ressources.

Le cas du Québec

Au Québec, la gestion de la toponymie en milieu urbain est une compétence partagée par les administrations locales (villes et municipalités) et la Commission de toponymie, qui est l'autorité toponymique nationale.

¹ Department of Economic and Social Affairs (2014). *World Urbanization Prospects. The 2014 Revision*. United Nations.

L'administration locale est responsable du choix de ses noms de rues, de parcs publics et d'édifices publics, notamment. Elle doit cependant effectuer ces choix dans le respect des normes élaborées par la Commission, afin que celle-ci puisse officialiser les noms choisis.

La gestion des noms de lieux urbains se fait donc en collaboration entre deux niveaux administratifs. Cette façon de faire comporte à l'occasion certaines difficultés, mais elle permet à la Commission de jouer un rôle-conseil en matière de toponymie auprès des villes et des municipalités et de normaliser la toponymie en milieu urbain sur l'ensemble du territoire québécois.

La Commission officialise les noms de lieux choisis par les villes et les municipalités, pourvu qu'ils soient conformes aux normes toponymiques en vigueur, et les diffuse ensuite dans son répertoire national, la Banque de noms de lieux du Québec. Les noms ainsi diffusés sont la plupart du temps accompagnés d'une note expliquant leur origine et leur signification, de même que leurs liens avec les lieux qu'ils désignent.

Guides à l'intention des villes et des municipalités

La Commission et sa mission, tout comme ses règles d'écriture et ses critères de choix, sont encore peu ou mal connues de certaines administrations locales. Les règles sont parfois difficiles à comprendre ou à appliquer. Différentes situations peuvent se présenter et avoir pour effet que les villes et les municipalités voient leurs propositions de noms rejetées, ou faire que la Commission n'est pas en mesure d'accomplir son devoir d'officialisation.

Par ailleurs, l'importance des toponymes en tant que points de repère essentiels et en tant qu'éléments précieux du patrimoine local est parfois sous-estimée par les villes et les municipalités.

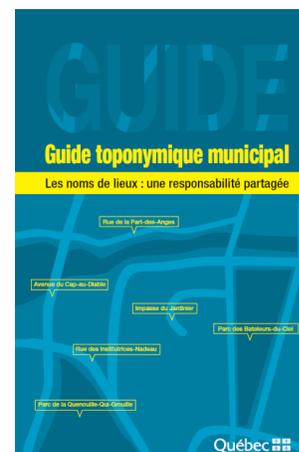
La 1^{re} Conférence recommandait « que l'organisme responsable des noms géographiques donne une publicité adéquate à [ses] principes et pratiques ». La Commission met donc en œuvre différents moyens afin de faire connaître davantage sa mission et ses normes et de faire la promotion d'une toponymie de qualité auprès de ses partenaires et de sa clientèle. Au Québec, la diffusion de normes qui s'appliquent à la toponymie municipale remonte à 1979. Depuis, la Commission affine et met continuellement à jour ses outils pédagogiques.

C'est dans ce contexte qu'est née une nouvelle collection de guides à l'intention des villes et des municipalités. Trois guides courts et conviviaux, au graphisme accrocheur, ont ainsi vu le jour depuis 2015. Les guides sont disponibles gratuitement en version imprimée ainsi qu'en PDF, dans la section [Toponymie municipale > Guides et documents](#) du site Web de la Commission de toponymie.

[Guide toponymique municipal](#)

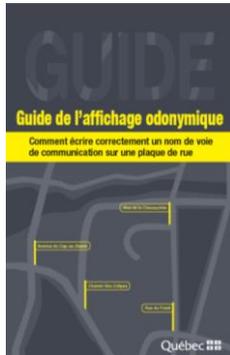
Les noms de lieux : une responsabilité partagée (2015)

Ce guide renseigne les villes et les municipalités sur l'importance de la toponymie, sur les raisons qui justifient l'officialisation des noms de lieux par la Commission, sur les manières adéquates de choisir et d'écrire les noms de lieux, sur procédure de traitement des noms de lieux en collaboration avec



la
la

Commission, sur les pratiques contre-indiquées, comme l'attribution d'un nom de personne vivante ou de marque de commerce à un lieu, ainsi que sur le travail des comités de toponymie locaux.



[Guide de l'affichage odonymique](#)

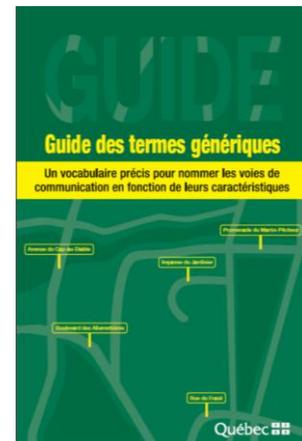
Comment écrire correctement un nom de voie de communication sur une plaque de rue (2015)

Ce guide expose en détail comment afficher un odonyme conformément à la Charte de la langue française, qui est la loi encadrant la gestion des noms de lieux et l'utilisation de la langue au Québec. Les règles typographiques et les règles de l'abréviation y sont également présentées, tout comme les autres informations qu'il est possible d'inscrire sur une plaque de rue, par exemple l'origine du nom.

[Guide des termes génériques](#)

Un vocabulaire précis pour nommer les voies de communication en fonction de leurs caractéristiques (2017)

Ce guide traite du choix des génériques odonymiques (*impasse, avenue, boulevard, croissant, place, etc.*). Il présente les définitions terminologiques de différents types de voies de communication approuvées par l'Office québécois de la langue française, l'organisme qui collabore avec la Commission de toponymie en matière de terminologie géographique. Divers exemples et illustrations accompagnent ces explications afin de guider les villes et les municipalités dans le choix de génériques qui sont conformes à la configuration des voies à nommer. Dix-huit termes génériques entrant dans la composition des odonymes y sont ainsi expliqués, puis présentés dans un tableau synthèse.



Ces trois guides contiennent une variété d'exemples réels. Une attention particulière a été portée au choix de toponymes originaux et évocateurs afin de stimuler la création de noms de lieux de qualité.

Propager l'information toponymique

Les guides s'adressent à tous les intervenants des villes et des municipalités, afin que tous soient bien outillés pour gérer leur toponymie. Les premiers intéressés sont les membres du personnel des villes et des municipalités, qui doivent, par exemple, planifier l'ouverture de nouvelles rues et leur choisir des noms, ou encore interagir avec des promoteurs immobiliers, des citoyens et des élus. Ces derniers devraient également prendre connaissance du contenu de ces guides, puisque ce sont eux qui approuvent les noms en tant que membres des conseils municipaux, et qu'ils peuvent être questionnés par des citoyens en matière de toponymie.

La plus large diffusion possible de ces guides est donc visée. Un programme de diffusion a été élaboré à cet effet. Il comprend notamment des annonces dans les médias sociaux ainsi que dans les médias Web consacrés au monde urbain et à la linguistique. De plus, les trois guides en version papier ont été envoyés par la poste à toutes les villes et municipalités du Québec, qui sont

au nombre de 1110, et un courriel d'information ciblé a été transmis à tous les interlocuteurs de ce milieu.

Les guides ont reçu un accueil très positif. Vu le succès et l'utilité évidente de ces outils mis à la disposition des partenaires de la Commission, il est envisagé qu'un ou plusieurs autres guides à l'intention des administrations locales voient le jour. Le prochain pourrait traiter, par exemple, de la commémoration toponymique en milieu urbain.

L'objectif de ces guides est d'essayer de remédier aux problèmes les plus fréquemment rencontrés ou de répondre aux questions les plus souvent posées relativement à la toponymie des villes et des municipalités. C'est donc en fonction de cet objectif que le sujet du ou des prochains guides sera choisi.

Nous encourageons les autorités toponymiques nationales à faire de même et à s'intéresser de près à la gestion des noms géographiques urbains. À défaut d'assumer la gestion des toponymes en milieu urbain, celles-ci peuvent à tout le moins entreprendre des actions de sensibilisation auprès des administrations des villes, afin de leur faire connaître les recommandations des Conférences en matière de normalisation des noms géographiques ainsi que les normes toponymiques nationales. C'est de cette façon que sera possible une véritable prise de conscience des bénéfices qu'une collectivité retire de la normalisation des noms géographiques du territoire où elle vit. Le savoir en matière de toponymie ne peut que contribuer au sain développement des villes, qui constituent aujourd'hui le premier milieu de vie de la population mondiale.